

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 10 JUILLET 2019**

L'an **deux mil dix-neuf**, le **mercredi 10 juillet à 19h**, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-les-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation : 04 juillet 2019

**Présents** : DEVEDEUX Pierre –DEVAUX Françoise - COMBE Marcel - POUDE Éric- PIQUET David - –CONVERT Georges - COUTY Laurent - - MIGNERY Patricia-MONCORGER Didier- PRAS Dominique

**Absents excusés** : AUCOURT Patrick donne pouvoir à POUDE Éric  
ARBONA JOY Loïc donne pouvoir à PIQUET David  
BRUN Jean-Jacques donne pouvoir à MIGNERY Patricia  
BELLET Jean-Marc donne pouvoir à COMBE Marcel

**Absente non excusée** : DURANTET Nadine

**Secrétaire de séance** : MONCORGER Didier.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Après l'approbation du dernier compte rendu, M. Le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) Renouvellement location Mme FRATY :

Monsieur Le Maire indique au conseil que MME. FRATY, professeur de danse demande le renouvellement de sa convention de location de la Salle des fêtes pour la rentrée scolaire 2019-2020. Ces cours sont donnés le mardi de 18H à 19H.

Monsieur le maire indique les termes de la précédente convention. Pour chaque jour d'utilisation, Mme FRATY versait à la commune 5€ par séance pour couvrir les frais de fonctionnement.

Il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes termes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Mme FRATY selon les conditions énoncées ci-dessus.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) Décisions modificatives budgétaires :

Le montant du marché est augmenté par rapport à des travaux qui ont été demandés face à la situation sur le terrain :

- ⇒ Réalisation de purges sur les parkings avec pose de drains
- ⇒ Remplacement du bicouche sur trottoir côté Nord par une résine collée sur dalle béton existante pour conserver le dalot pierre en dessous
- ⇒ Sur le trottoir côté sud le remplacement du revêtement en béton désactivé par un trottoir en bicouche rouge
- ⇒ Reprise de toutes les descentes d'eaux pluviales, non prises en charge par Roannaise de l'Eau
- ⇒ Modification du profil en travers voie pour passer à une voie en V
- ⇒ Réalisation de résine gravillonnée sur les terrasses béton conservées
- ⇒ Réalisation de trottoir en béton bitumeux
- ⇒ Création d'un plateau ralentisseur

La somme total des travaux supplémentaires s'élève à 43 200.85 € soit 51 841.02 TTC.

**Lors de l'élaboration du BP nous n'avions pas prévu le montant total de la plus-value étant donnée qu'on a pris connaissance de certains travaux après le vote du budget. Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits par une décision modificative budgétaire.**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-322 : MISE EN ACCESSIBILITE	900,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>900,00 €</b>	
D 2315-337 : Aménagement bourg : séquence 6		900,00 €
D 2315-346 : Mairie	33 000,00 €	
D 2315-349 : Aménagement bourg 2019		33 000,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>33 900,00 €</b>	<b>33 900,00 €</b>

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) Encaissement chèque :

Monsieur Le Maire indique au conseil qu'il a reçu un chèque de 43.00 € en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à encaisser ce chèque sur le compte de la commune.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) Délibération demande de subvention « services et usages numériques »

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est appelé à se prononcer sur une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre des services et usages numériques.

Il s'agit d'obtenir une subvention d'investissement à hauteur d'un taux maximum de 80 % des dépenses HT d'investissement dans la limite de 25 000 € d'aide au projet.

Le projet communal, construit en partenariat avec l'équipe enseignante est l'acquisition de 17 ordinateurs portables, 9 tablettes numériques.

Les ordinateurs serviront aux élèves de primaire qui ont plus d'aisance à manipuler une souris, un clavier. Ils seront reliés à un tableau numérique.

Les tablettes permettront aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de communication. Les tablettes permettront de faire un apprentissage plus personnalisé avec les enfants et un lien sera fait avec le tableau numérique.

En fonction de l'âge des élèves, différents projets seront mis en place par les enseignantes.

A ce titre, une subvention peut être sollicitée pour ce projet. L'objectif de cet axe est de rendre l'éducation, la culture et les loisirs accessibles à tous en favorisant les nouveaux modes d'apprentissage, en valorisant les initiatives citoyennes et en développant les usages mobiles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire **à solliciter une subvention** auprès du Conseil Départemental au titre des services et usages numériques, **à signer** tous les documents relatifs à cette demande,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5) Délibération régularisation de terrain avec l'Association « Les Gens d'Ici » :

Une ancienne délibération du 14 mars 2005, prévoyait la cession par les Gens d'Ici au profit de la commune d'une bande de terrain de 579 m<sup>2</sup>.

Cette délibération n'a pas été suivie d'effet et à ce jour la régularisation de terrain n'est pas faite.

Suite au document d'arpentage du 10 juillet 2017, de nouveaux numéros ont été attribués.

La parcelle AA258 devient la parcelle AA281 et AA280 et la parcelle AA259 devient AA283 et AA282.

Les parcelles AA280 et AA282 sont les propriétés de la MAPA.

Par acte notarié, il convient de régulariser la situation. Les parcelles AA282 et AA280 sont rétrocédés à titre gratuit à l'association des Gens d'Ici. Les frais d'acte seront supportés par l'association des Gens d'Ici.

Les parcelles AA281 et AA283 restent propriété communale.

L'association Les Gens d'Ici cède à la commune la parcelle AA279.

L'échange se fera sans soulte. Les parcelles sont d'une valeur égale, soient 1071 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette régularisation et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'association Les gens d'Ici

Pour : 14 Contre : 0 Abstention :

6) Informations diverses :

- Problème concernant l'éclairage public. La nuit, la Grande Rue est éclairée après 23H.  
Modifier et bien demander une extinction à 23H.

- Le projet mairie avance. Une surface de 120 m2 est disponible.

- Problème d'urbanisme au village « Saudet » : Mme Charpenet qui est chargée de vendre la maison de M. Gonzalez nous a appelé pour nous faire part de quelques problèmes : La terrasse est construite sur le domaine communal, la fosse septique a été installée sur le domaine communal et le chemin est en partie privé. Il conviendra de régulariser la situation afin que la vente puisse se faire.

- Faire un mail à OPHEOR en leur indiquant que la façade **du** bâtiment situé 307 grande rue s'effrite. De gros morceaux sont tombés sur le trottoir.

- Mme Pras a demandé un devis pour mettre des rideaux occultant dans la classe de maternelle.  
Montant : 1 601.67 TTC. On verra en fin d'année s'il reste du budget.  
Mme Pras demande s'il serait possible d'avoir un céder le passage dans le lotissement la Croix des Prés. A réfléchir.

- Mise en vente du garage des pompiers : annonce dans la presse + affichage aux lieux habituels. Offre inférieure à 1000€, refusée. Délais jusqu'au 12 juillet et ouverture des offres le 17 juillet à 19H.

- M. Couty remercie les cantonniers pour le travail qui a été fait dans le patio.

- M. MONCORGER demande si on a retour économique suite au Dauphiné. M. le maire lui indique que sur le bassin Roannais, de nombreux hôtels ont affiché complet. La commune de St Alban a été la seule à faire une animation sur la journée.

- M. PIQUET informe le conseil qu'un parcours « Balade digestive » a été mis en place. Ballade d'environ 1 H pour faire découvrir la commune. Circuit de 2 km.

- Jumelage : Les Suisses viendront à St Alban les 7 et 8 septembre.

Programme : Samedi 07 septembre : accueil à 11h30 ; Buffet froid suivi de la visite de la Bâtie d'Urfé ; 16h30 accueil chez l'habitant ; 18h30 messe, 20H repas dansant.

Dimanche 8 septembre : 9h30 dépôt de gerbe, quartier libre jusqu'au repas à 12H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.